

LOCATION DE SALLE

La liste des documents à joindre au dossier

- Le formulaire d'utilisation des salles polyvalentes dûment rempli.
- Le règlement des locations de salles daté et signé suivi de la mention "Lu et approuvé".
- Le chèque de garantie de 300€ libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Une attestation d'assurance "Responsabilité locative" précisant le jour de location de la salle attribuée.
- Photocopie de la pièce d'identité.
- Photocopie d'un justificatif de domicile.
- En cas de mariage : le justificatif précisant la date de la cérémonie.

Hôtel de Ville

650, avenue Jean Jaurès
59790 RONCHIN
Tél : 03.20.16.60.00
Fax : 03.20.16.60.38

www.ville-ronchin.fr
Facebook : Ville de Ronchin